



L'UNSA-Postes A SIGNE LE PREMIER ACCORD DE LA BGNP sur l'accompagnement au projet professionnel.

L'accord de la Branche Grand Public et du Numérique sur l'accompagnement au projet professionnel concerne 50000 personnes

L'UNSA-Postes A OBTENU :

- **Un engagement sur la transparence** (avec des grilles de rémunération qui doivent être communiquées lors du changement de poste) : la Poste doit tout mettre en œuvre pour vous permettre d'évoluer et éviter les reclassements.
Attention : l'UNSA-Postes veillera également sur ceux qui ne souhaitent pas évoluer pour qu'ils puissent continuer leur parcours sans pression
- **L'entretien professionnel devient un entretien d'appréciation à part entière** et n'est plus parcouru rapidement : votre projet professionnel doit être entendu et accompagné.
L'UNSA-Postes a insisté pour que les encadrants puissent prendre le temps nécessaire et restera attentive sur le sujet.
- **Le vivier devient obligatoire même lorsqu'on exerce déjà le métier** (que ce soit pour mobilité géographique ou fonctionnelle) : **une intégration dans les viviers en fonction des besoins uniquement et unecertitude d'obtenir un poste dans les 24 mois.**
- **Lors d'une mobilité (hors promotion) une enveloppe financière individualisée peut vous être octroyée, contactez-nous : le versement ne doit plus être automatique, s'il faut la négocier, nous négocierons avec vous ! l'UNSA-Postes a obtenu l'augmentation significative de cette enveloppe**
- **En cas de perte de Revenu Variable Bancaire pour les COBAS lors d'une évolution fonctionnelle, le calcul du maintien temporaire change** : Le différentiel entre le RVB cible du poste actuel et le RVB cible du poste futur sera versé 3 mois après la prise de fonction puis à nouveau 1 an après (soit 200% du différentiel versé). **L'UNSA-Postes a aussi obtenu l'augmentation significative de cet accompagnement financier**

Cet accord, valable jusqu'au 31 décembre 2023, constitue la première partie d'un socle contractuel qui couvrira l'ensemble des domaines RH, organisation et conditions de travail et les sujets communs aux conseillers bancaires et à l'ensemble des postiers de la BGNP (2 nouveaux accords à venir).

A nouveau, l'UNSA-Postes sera active et force de proposition pour les nouvelles négociations de ces accords qui se substituent aux accords existants. L'UNSA-Postes est toujours au plus proche de vous pour continuer à revendiquer et obtenir des avancées.

N'hésitez à nous contacter pour des compléments d'informations sur cet accord mais aussi sur vos besoins, le futur approche.



www.unsa-postes.org



UNSA-POSTES, 114 avenue de
Fontainebleau, 94270 LE KREMLIN BICETRE
unsapost@wanadoo.fr

01 45 15 07 60